

**Madame Marisol TOURAINE**  
**Ministre des Affaires Sociales**  
**et de la Santé**  
**14 Avenue Duquesne**  
**75350 PARIS 07**

Paris, le 11 Juin 2013

Nos Réf. : N 777 - VH/AB

Objet : Excédents financiers CAMIEG  
Demande de rendez-vous

Madame la Ministre,

Depuis plus de deux ans, à l'initiative de FO Energie et Mines et au travers de plusieurs délibérations votées en Conseil d'Administration, les administrateurs de la Caisse d'Assurance Maladie des IEG (CAMIEG) ont formulé des propositions d'amélioration des prestations, d'évolution des cotisations et de pérennisation de notre régime spécial maladie de la branche des industries électriques et gazières.

Devant l'impossibilité d'ouvrir une négociation avec les employeurs de la branche des IEG, l'ensemble des fédérations syndicales représentées au sein du Conseil d'Administration de la CAMIEG a demandé aux pouvoirs publics d'instruire ce dossier.

Votre conseillère, Madame Agathe DENÉCHÈRE a organisé plusieurs réunions entre les pouvoirs publics, les employeurs de la branche des IEG et les fédérations syndicales.

Lors de la dernière réunion organisée le 4 mars 2013, votre conseillère a demandé que des rencontres bilatérales entre employeurs et chacune des fédérations syndicales soient organisées. Ces réunions ont eu lieu et une réunion conclusive devait ensuite être organisée par votre cabinet début Avril 2013. Depuis, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons aucun retour sur une date de réunion.

Pour FO Energie et Mines, la séparation comptable entre salariés actifs et retraités, voulue en Février 2007 par les employeurs et rejetée par notre fédération, fragilise notre régime spécial maladie des IEG, s'éloigne des valeurs fondatrices de la sécurité sociale et rompt le lien intergénérationnel que se doit d'assurer un régime de protection maladie.

Les employeurs ne financent qu'à hauteur de 65% le compte des actifs et se sont exonérés de toute participation financière sur le compte des retraités (alors qu'ils cotisaient auparavant à hauteur de 50% pour les retraités), faisant ainsi 50 Millions d'Euros d'économies par an. Dans le même temps, les cotisations des retraités ont augmenté de 0,0875% à 2,29%.

La solidarité intergénérationnelle n'est plus assumée que par les salariés actifs au travers d'une cotisation de solidarité de 1,39% vers les retraités. Les salariés actifs ont subi également une augmentation de leur cotisation de 1,715% à 2,29%.

.../...

Depuis 2009, FO Energie et Mines considère que le régime spécial maladie des IEG est structurellement excédentaire.

L'année 2013 prévoit encore un solde positif de 70 millions d'Euros, ce qui représente 20% des cotisations et 28% des dépenses en prestations versées. Les excédents cumulés s'élèveront à 410 millions d'Euros.

FO Energie et Mines considère que ces excédents financiers sont dus à une évolution des dépenses de santé maîtrisée mais aussi à un niveau de cotisations trop élevé. Pour notre fédération, ces excédents appartiennent aux assurés sociaux des IEG.

Pour FO Energie et Mines, les améliorations de prestations doivent être portées à hauteur de 20 Millions d'Euros pour l'ensemble des deux comptes afin de baisser de façon sensible et lisible les restes à charge des assurés sociaux.

Ils doivent aussi permettre d'engager une réduction des cotisations des salariés actifs et des employeurs afin d'équilibrer annuellement le compte des actifs.

Face aux enjeux et aux besoins exprimés, notre fédération a fait diligenter une expertise par la Camieg démontrant qu'il est possible d'engager 20 Millions d'Euros d'amélioration des prestations et de pérenniser les comptes des salariés actifs et des retraités.

Les assurés sociaux des IEG, actifs et retraités, que nous représentons attendent un juste retour des excédents financiers constitués, en particulier au travers d'améliorations des prestations sur des actes actuellement insuffisamment remboursés par notre régime spécial maladie des IEG (Optique, dentaire et auditif).

Notre fédération a d'ores et déjà analysé et étudié, sur la base de ses revendications, les actes de soins à améliorer, leur coût global pour le régime, mais aussi la baisse du reste à charge individuel pour les assurés sociaux.

FO Energie et Mines souhaite une mise en application des nouvelles mesures au plus tard au 1er janvier 2014. Nous attirons votre attention sur les délais nécessaires de consultation des différentes instances. Il nous paraît donc important que les décisions qui dépendent de votre autorité pour modifier les textes réglementaires soient prises avant l'été 2013.

FO Energie et Mines vous demande d'initier dans les meilleurs délais une réunion entre toutes les parties prenantes afin de débloquer ce dossier et de satisfaire aux justes attentes des assurés sociaux de la CAMIEG.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général,



**Vincent HERNANDEZ**